

Numéro 505

Du

28 février 2020

au

6 mars 2020

CNAFAL

19 rue Robert

Schumann

94270

Le Kremlin Bicêtre

09 71 16 59 05

cnafal@cnafal.net

Ce bulletin hebdomadaire ne contient pas les positions du CNAFAL mais des points d'actualité(s) avec des textes pouvant vous être utiles... et il s'agit donc là d'informations brutes non commentées.

Consommation et vie courante

Energie :

Le médiateur national de l'énergie, donne ses propositions pour endiguer le démarchage à domicile en matière de gaz et d'électricité.

➤ **Communiqué de presse du 24 février 2020**

➤ **Tribune du médiateur national de l'énergie**



Trafic d'animaux :

Une résolution adoptée par le Parlement européen, vise à protéger le bien-être des animaux, en stoppant de manière efficace, leur commerce illicite.

➤ **La résolution**

Bancaire :

Le service d'aide à la mobilité bancaire, simplifie le changement de banque pour les particuliers. Vous trouverez dans ce guide, des conseils pour bien gérer la transition.

➤ **Changer de banque : bien gérer la transition**



Assurance :

Avant de partir en vacances, assurez-vous d'être au point sur vos contrats d'assurance afin d'éviter les mauvaises surprises.

➤ **Vous partez en vacances ? Pensez à vérifier vos contrats d'assurance**

Indemnités journalières :

Le nombre de personnes contaminées par le Covid-19, est en augmentation en France. Si vous avez été en contact avec une personne malade du coronavirus ou si vous avez séjourné dans une zone où le virus circule, vous pouvez faire l'objet d'une mesure d'isolement. Les salariés qui se trouvent dans cette situation peuvent bénéficier d'indemnités journalières pour une durée de 20 jours.

➤ **Décret n° 2020-73 du 31 janvier 2020**



Elections :

La date limite d'inscription sur les listes électorales était fixée au 7 février 2020. Cependant, certains électeurs, se trouvant dans des situations particulières, peuvent encore s'inscrire jusqu'au 5 mars 2020.

➤ **Élections municipales 2020 : qui peut encore s'inscrire jusqu'au 5 mars ?**

Bulletin d'informations du CNAFAL

Consommation et vie courante

Les personnes en situation de handicap peuvent voter dans des circonstances spéciales. Sur place, avec un accompagnateur ou par procuration, vous trouverez ci-joint les dispositifs mis en place.

➤ **Le vote des personnes handicapées**



Mitoyenneté :

Les murs mitoyens sont souvent l'objet de conflits entre voisins. L'INC fait le point sur les règles appliquées.

➤ **Tout savoir sur la mitoyenneté**

Vie à l'étranger :

Les élections des conseillers et délégués consulaires, pour les français vivant à l'étranger, vont se dérouler le 16 mai pour ceux qui résident sur le continent américain et le 17 mai 2020 pour les autres.

➤ **Décret n° 2020-83 du 4 février 2020**



Copropriété :

L'"état daté" fourni au notaire, lors de la vente d'un bien en copropriété ne pourra pas être facturé au-delà de 380 €. Il faut noter que ce document récapitule l'ensemble des charges liées au lot de copropriété.

➤ **Décret n° 2020-153 du 21 février 2020**



Culture :

Le pass Culture permet l'accès à la culture aux jeunes de 18 ans. Disponible dans 14 départements depuis juin 2019, le dispositif sera étendu à la France entière dès 2022.

➤ **Site du pass Culture**

Laïcité

L'Observatoire de la laïcité, en faveur du baptême civil, propose de donner une valeur juridique à ce parrainage.

➤ **Avis sur l'instauration de nouveaux rites civils et républicains**

Protection de l'enfance

Une étude menée sur les jeunes qui sortent du système de protection de l'enfance, révèle une méconnaissance des structures capables de les accompagner dans leur démarche d'émancipation.

➤ **Jeunes sortant du système de protection de l'enfance en France et au Québec**

Santé

Covid-19 :

Les établissements de santé se voient attribuer un guide informatif sur le Covid-19. Il contient toutes les informations concernant cette épidémie. Ce document souligne notamment l'importance de la formation des personnels concernés.

➤ **Préparation au risque épidémique Covid-19**

Santé

Congrès :

Le dernier congrès des internes de médecine générale, a été l'occasion pour le nouveau ministre de la Santé de donner son avis sur l'avenir du secteur de la santé.

- **Discours d'Olivier Véran**



Accidents de la route :

Suite à la réunion du Comité interministériel de la sécurité routière, le Gouvernement a décidé d'améliorer la prise en charge des blessés graves de la route. Pour ce faire, le surplus des recettes des radars perçues par l'Etat depuis le 1^{er} juillet, a été transféré au fonds d'investissement pour la modernisation des structures sanitaires et médico-sociales (FMESPP)

- **26 millions de recettes radars pour la prise en charge des blessés graves de la route**

Contraception :



Les mineures peuvent utiliser des moyens contraceptifs et ceci gratuitement. Une consultation préalable chez un médecin ou une sage-femme est néanmoins nécessaire (protégée par le secret).

- **Découvrez quelle contraception convient le mieux à votre situation**
- **Contraception : prise en charge des frais pour toutes les mineures sans condition d'âge**

Dépendance-Handicap

Afin de soutenir les acteurs du grand âge, des mesures ont été prises avant la promulgation de la loi sur ce sujet. Des aides financières ont été accordées.

- **Communiqué de presse**

Vie carcérale

Formation :

Initié par la garde des Sceaux, le projet "Inserre" s'adresse aux personnes sous main de justice. Trois prisons expérimentales vont être construites, dédiées uniquement à la formation et au travail des détenus. Le gouvernement pense ainsi réduire les risques de récidive.

- **Dossier de presse – L'emploi au cœur du parcours des détenus**

Mineurs :

Suite au suicide d'un mineur de 17 ans, dans une prison de la région parisienne, plusieurs associations ont signé un communiqué commun, dans lequel elles s'insurgent contre les pratiques discriminatoires envers les mineurs étrangers.

- **Mort d'un enfant en prison... nous ne l'acceptons pas**

"Lièvres, je vous en prie, souvenez-vous du jour, du fameux jour, où la tortue est arrivée avant vous."

(Jacques Prévert 1900/1977)